Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20240430-delib_20240405-DE
Date de télétransmission : 07/05/2024
Date de réception préfecture : 07/05/2024

Département de l'Ain

Commune de Balan

Délibération du conseil municipal
Séance du 30 avril 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le trente avril à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Jessie MEAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHIEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELLY.

Excusés avec pouvoir : Catherine BANCEL-FRANGIONE, 3ème adjointe au maire, pouvoir donné à Patrick BOUVIER ;
Véronique DOCK, 1ère adjointe au maire, pouvoir donné à Patrick MÉANT ;
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE ;
Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à Corinne GAMBA ;
Valérie VILLARD, conseillère municipale, pouvoir donné à François FERRETTI ;

Excusée sans pouvoir : Noémie BIMOZ, conseillère municipale.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Laurent ROGNARD, a été nommé secrétaire de séance.

2024-04-05 : Subventions aux associations - Attribution.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est tenue par conventions de procéder au versement de diverses subventions aux associations communales ou intercommunales. Pour des raisons d'organisation, il propose de voter ce jour l'attribution et les conditions de versement des subventions suivantes :

Associations	Motifs	Montants	Conditions de versement
La bibliothèque	Budget annuel (0.50€*2744 hab)	1 372.00 €	Subvention versée en une fois
Les parents d'élèves de Balan	Subvention de fonctionnement	3 000.00 €	Subvention versée en une fois

Monsieur François FERRETTI, adjoint en charge de la relation avec les associations propose de verser les subventions suivantes :

Associations	Motifs	Montants
MFR Bâgé le Chatel (Ain)	Participation aux frais de formation professionnelle des jeunes *Balanais (100 € / élève scolarisé et domicilié à Balan)*	100.00€
Académie de la Dombes	Participation aux frais d'édition de la revue 2024	200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

VALIDE l'attribution des subventions détaillées ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au versement de celles-ci.

Nombre de conseillers :
En exercice :.....22
Présents :.....
Votants :.....

Le 30 avril 2024
Patrick MÉANT,
Le Maire